

IQDHO - Journée des producteurs en serre
Jeudi 27 novembre 2014

**SPSQ, vers un financement
obligatoire de la promotion, de la
recherche et du développement**

Où en sommes-nous?

Jean-Luc Poirier, M.Éd.
Consultant, gestion stratégique

Plan de la présentation

- Contexte
- Résultats attendus et moyens suggérés
 - Promotion
 - Recherche
 - Développement
- Moyens :
 - Chambre de coordination et de développement (CCD)
 - Composition
- Les enjeux en bref – les suites

Contexte

- **Situation et besoins de l'industrie**
 - Décroissance, diminution de la demande
 - Tendance générale et institutionnelle
 - Clientèle et habitudes qui changent
- **Résolutions :**
 - 2012 : Mettez du jardin dans votre vie – volontaire vers obligatoire
 - 2013 : Faire une consultation sur le financement obligatoire
 - 2014 : Oui – allons de l'avant et faites une proposition formelle pour AGA 2015 pour le financement obligatoire de la promotion, la recherche et le développement
- Sondage 2013 et tournée de consultation 2014

Résultats attendus et moyens suggérés

Résultats attendus

- Augmenter les ventes de produits ornementaux produits au Québec
- Un meilleur positionnement du produit
- Se démarquer de nos concurrents par une offre différenciée
- Avoir un meilleur prix
- Augmenter la rentabilité des entreprises

Moyens :

- **Promotion** : générique – ciblée au printemps et décentralisée
- **Recherche** : études économiques et en appui au marché
- **Développement** : défendre les intérêts communs : dont la sécurité du revenu et l'énergie

L'outil privilégié : la chambre de coordination et de développement (CCD)

- Plusieurs outils ont été étudiés et le plus simple est dans *La loi sur la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires du Québec*
- La CCD n'a que **trois pouvoirs** (promotion, recherche et développement) et ne peut intervenir dans la mise en marché de la production
- Une organisation et/ou un groupe d'organisations peuvent s'accréditer auprès de la *Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec* **en vue de former une CCD**
- Une **structure existante**, le FIHOQ, qui a toutes les caractéristiques requises pour former une CCD, donc, pas de nouvelles structures
- Condition : démontrer sa représentativité, donc la volonté claire des personnes **produisant le produit visé** de contribuer aux activités de la CCD

L'outil privilégié : la chambre de coordination et de développement (CCD)

Avec les partenaires sectoriels suivants (résolution) :

- Production : APGQ (gazon), AQPP (pépinière) et SPSQ (serre);
- Commercialisation : AQCHO;
- Services : APPQ (paysagistes), ASHOQ (services) et AIQ (irrigation);
- D'autres associations pourraient se joindre.

Financement :

- Obligatoire pour tous les partenaires pour financer les activités de promotion, de recherche et de développement;
- Équitable entre les partenaires sectoriels selon, par exemple, un % des recettes monétaires ou des revenus de vente;

Structure

Possibilités :

- La FIHOQ s'accrédite auprès de la Régie pour représenter plusieurs ou toutes les associations membres;
- Une ou des organisations membres de la FIHOQ peuvent aussi demander une accréditation individuelle lui permettant de participer à la CCD;
- **Le SPSQ privilégie l'accréditation individuelle :**
 - Participer aux activités de promotion générique, de recherche et de développement de la CCD avec les mêmes obligations que les autres partenaires de la CCD
 - Pour financer des campagnes de promotion supplémentaires et spécifiques au printemps pour les annuelles notamment
 - Poursuivre ses activités de représentation : sécurité du revenu – énergie, main d'œuvre, etc..
 - Continuer de représenter **tous** les producteurs en serre du Québec.

Les enjeux en bref

- Mise en place d'une **contribution obligatoire** pour la **promotion, la recherche et le développement** global de l'industrie ornementale du Québec
 - Constituer une Chambre de coordination et de développement avec les partenaires de la FIHOQ
 - Une démarche d'industrie – tous les partenaires seront consultés cet hiver.
 - AGA 2015 du SPSQ : décision pour entreprendre des démarches officielles pour demander une accréditation à la Régie des marchés agricoles et agroalimentaire du Québec (RMAAQ)
 - La suite dépendra de la décision des producteurs et productrices en serre.
 - Si mandat positif: 2016 – consultation officielle sous l'égide de la RMAAQ



Merci de votre attention !